

J'adopte le réflexe du **réemploi**, je répare, je donne, je chine

CHEMISE

chinée dans une friperie

CANAPÉ

acheté en ressourcerie

TAPIS

donné par Julie

ADOPTÉZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

JE RÉUTILISE POUR DONNER UNE SECONDE VIE À MES OBJETS ET TEXTILES

J'ALLONGE LA DURÉE DE VIE DE MES OBJETS

J'ACHÈTE EN RESSOURCERIE

afin de donner une seconde vie à des objets collectés par des structures conventionnées.



JE RETROUVE LA LISTE DES RESSOURCERIES

RÉPARATION

je prolonge la durée de vie des objets ou des textiles avant de les jeter !

• **Je répare moi-même** à l'aide de tutos ou en participant à des Repair Cafés qui mettent à la disposition des participants une panoplie d'outils et de matériel tout en bénéficiant de l'aide d'experts bénévoles.

• **Je fais appel à un réparateur professionnel labellisé** : je peux ainsi bénéficier d'un bonus réparation déduit directement de ma facture. Il vise ainsi à encourager la réparation d'un produit cassé, au lieu de le remplacer par l'achat d'un produit neuf.

À ce jour, il existe un bonus réparation pour les produits électriques et électroniques, pour les textiles et pour les chaussures.

Pour bénéficier du bonus réparation, je me rends chez des réparateurs référencés pour leurs compétences professionnelles, et labellisés :



« Qualirépar » pour les produits électriques et électroniques (aspirateur, lave-linge, réfrigérateur, téléphone portable, téléviseur, ordinateur, perceuse, machine à café, etc...) ou

Re_fashion « Refashion » pour les vêtements et chaussures.

ESPACES REEMPLOI EN DECHETERIES ET DECHETS'TRI MOBILE



Sur les déchèteries de son territoire ainsi qu'au sein de la déchets'tri mobile, la Métropole poursuit le déploiement de zones dédiées au dépôt d'objets pour le réemploi en partenariat avec des acteurs spécialisés locaux. Ces zones de réemploi permettent de déposer des objets en bon état ou à réparer, dont je souhaite me débarrasser.



JE RETROUVE TOUTES LES DATES DE LA TOURNÉE

LES OBJETS ACCEPTÉS



JE RETROUVE TOUS LES ESPACES RÉEMPLOI



LES AVANTAGES DU RÉEMPLOI

- 1 ENVIRONNEMENT** Allonger la durée de vie des objets permet de réduire la production de déchets, économiser des ressources et ainsi diminuer son empreinte écologique.
- 2 ÉCONOMIE CIRCULAIRE** En plus de favoriser l'acquisition d'objets à petits prix, le réemploi est source de création d'emplois locaux, notamment en insertion.
- 3 SOCIAL** Vos dons sont des soutiens aux associations.

Je donne et j'achète dans l'une des nombreuses structures du réemploi (ressourcerie et recyclerie). Je trouve la liste sur dechets.ampmetropole.fr

JE DONNE UNE SECONDE VIE À MES TEXTILES



TEXTILES AUTORISÉS

- Tous les **vêtements propres et secs**
- Les **chaussures attachées par paire**
- Les **sacs**
- Le **linge de maison** (draps, rideaux, serviettes...)

À mettre dans un sac fermé de 30 L



TEXTILES INTERDITS

- Les textiles humides, souillés, tachés de peinture ou autres produits chimiques : impossible de les recyclés, ils seront détruits !
- Les articles non textiles, les matelas, les sommiers, les moquettes et les toiles cirées.

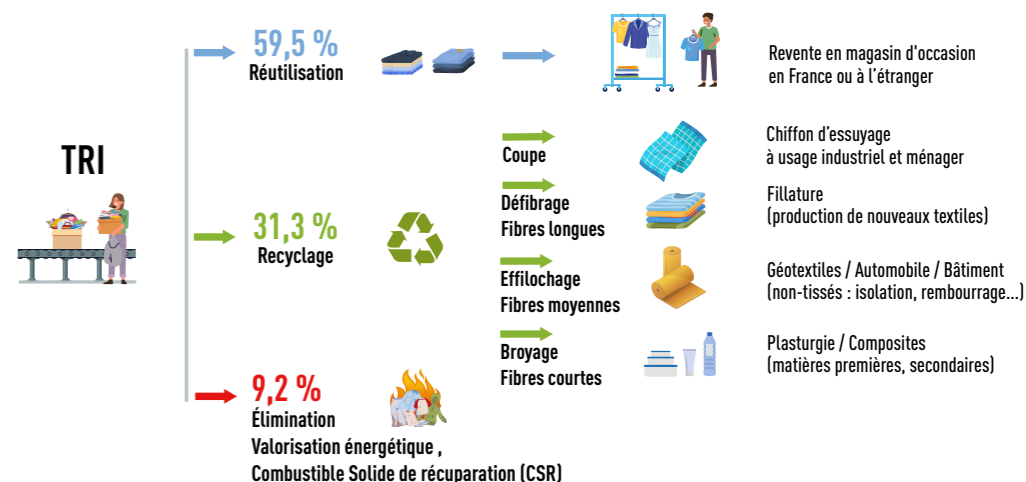
Je les dépose en déchèterie ou je fais une demande de levée d'encombrants au 0800 94 94 08



JE RETROUVE UN POINT DE COLLECTE PRÈS DE CHEZ MOI



QUE DEVIENNENT LES TEXTILES COLLECTÉS ?





Engagée dans une démarche de réduction de déchets à la source, la Métropole vous propose des solutions locales pour réemployer, réutiliser et réparer vos objets et textiles du quotidien.

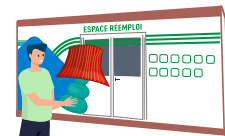
1



Je possède un objet dont je souhaite me débarrasser



2



Je le dépose dans :
- une ressourcerie ou recyclerie
- un espace réemploi en déchèterie
- une déchets'tri mobile

4



Il pourra ainsi être racheté à petit prix avec la satisfaction d'avoir fait un geste utile !

3



S'il n'est pas collecté directement en ressourcerie, l'objet est récupéré par la structure locale spécialisée. Il est ensuite réparé, lavé et contrôlé pour être remis en vente dans une ressourcerie ou recyclerie.



ADOPTÉZ LE **R3FLEXE** RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

Je télécharge l'appli



dechets.ampmetropole.fr

0800 94 94 08

Service à appel
gratuit

